



AÉROPORTS DE PARIS

Déclaration au Comité d'Entreprise du 8 septembre 2016 **concernant l'accord complémentaire santé**

Lors de la réunion de négociation du 07/09/16, le projet d'avenant lié au dossier de la complémentaire santé, la direction nous a confirmé que l'organisme retenu est HUMANIS.

Au regard de cette information, un changement significatif est intervenu concernant la gestion du contrat qui devait être assuré par le candidat retenu.

En effet, la direction nous a annoncé, que suite à des échanges entre les décideurs, la décision a été prise de confier la gestion du contrat à la Henner-GMC !

Nous nous étonnons d'un tel changement ! Pourquoi ces discussions et décisions dans les salons feutrés ? Quel en est le motif ? Aura-t-il un impact sur les engagements pris lors de l'appel d'offres qui vous a conduit à retenir cet organisme de complémentaire santé ? Particulièrement sur 3 points :

- 1) Prise en compte du réseau ITELIS ;
- 2) Maintien du coût des frais de gestion pour les actifs et pour les retraités ;
- 3) Moyens mis en œuvre pour répondre aux interrogations des adhérents ;

Enfin, tout au long du processus de consultation, la direction n'a cessé de nous alerter sur la confidentialité de ses choix.

Comment devons-nous interpréter ce changement, si ce n'est un arrangement entre amis !

=====